

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**  
**TPSGC**  
Suite 1650  
635 - 8th Ave. S.W.  
Bureau 1650  
635 - 8e avenue, SO  
Calgary  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3  
3117 (403) 993-5501

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services  
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Suite 1650  
635 - 8th Ave. S.W.  
Bureau 1650  
635 - 8e avenue, SO  
Calgary  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3

<b>Title - Sujet</b> Main Construction Mgr - Giant Mine	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EW702-141166/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EW702-141166	<b>Date</b> 2013-10-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$GMP-004-6130	
<b>File No. - N° de dossier</b> GMP-3-36061 (004)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-10-22</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Okemaysim, Tammy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> gmp004
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (306) 975-6583 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (306) 975-5397
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA GIANT MINE YELLOWKNIFE, NT	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**Visite du site préalable à l'appel d'offres relatif au  
contrat de gestion principale de la construction (GPC)**

**Le 2 octobre 2013**

**Compte rendu de réunion**

Henry Westermann – Directeur de projet - TPSGC  
Brad Thompson – Gestionnaire de projet principal - TPSGC  
Doug Townson – Gestionnaire de projet - TPSGC  
Rob Girvan – Gestionnaire de projet - TPSGC  
Dave Bynski – DXB Projects  
Tammy Okemaysim – Spécialiste des approvisionnements - TPSGC  
Jordanna Hamp – Chef intérimaire de l'équipe des approvisionnements - TPSGC  
Peter Woods – Knowles Consultancy Services  
Deton' Cho/Nuna Joint Venture  
Tli Cho Quantum Murray  
York Environmental Solutions  
Hatch  
Praetorian CM  
AMEC  
Parsons  
Clark Builders  
Egmond and Associates

**Introduction – Tammy Okemaysim**

- Présentation de l'équipe chargée des acquisitions et du projet. Présentation, à tour de rôle, des participants à la réunion.
- Objectif de la réunion.
- Aperçu du programme de la journée.

**Présentation PowerPoint – Brad Thompson (voir le document ci-joint)**

Diapositive – Aperçu du plan d'assainissement – Programme de congélation

- Nous envisageons actuellement les options allant de la congélation active à un système passif de thermosiphons ou de simplement utiliser un système de thermosiphons.
- La chambre souterraine n°15 est vide. Nous envisageons actuellement la possibilité d'y enfouir des déchets, aux fins de congélation.
- Nous espérons que le niveau des eaux souterraines remontera après l'assainissement. Ce niveau se situe actuellement à environ 825 mètres sous la surface.

Diapositive – Contrat de gestion de construction – Exigences techniques

- Contrat de gestion de construction - La valeur des travaux de construction est estimée à 450 millions de dollars.
- Gestionnaire de la santé et de la sécurité sur le chantier / Directeur de mine - Le titulaire du poste de directeur de mine ne peut pas être remplacé. Le directeur de mine doit être un employé de l'entrepreneur en gestion de construction, tel qu'exigé par l'inspecteur des mines du GTNO.

- 
- AADNC s'affaire actuellement à élaborer le système de gestion de l'environnement.
  - Les exigences en matière d'entretien et de maintenance devraient diminuer au fil du déroulement des travaux d'assainissement.

#### Diapositive – Contrat de gestion de construction – Exigences techniques – Entretien et maintenance

- Sûreté et sécurité – Les clôtures sont en cours d'installation et l'autoroute est en cours de déplacement.

#### Diapositive – Contrat de gestion de construction – Exigences techniques (suite)

- Lots de travaux – Conception-soumission-construction – Nos ingénieurs généraux des mines élaboreront des conceptions détaillées qui seront présentées à l'entrepreneur en gestion de construction, aux fins de soumission.

#### Diapositive – Calendrier du projet – Financement

- APP – Au cours de cette phase, nous terminerons la conception préliminaire et la stabilisation du site et nous obtiendrons une estimation des coûts généraux d'assainissement.

#### Diapositive – Calendrier du projet – Aspects réglementaires

- Présenté à la fin de juin 2013, le rapport d'évaluation environnementale énonçait des mesures relatives aux réalisations escomptées du projet et à l'exécution de celui-ci. Ce rapport a été remis aux ministres responsables (AADNC, MPO, etc.), qui approuveront ou non les mesures qui y sont décrites ou qui pourraient entreprendre des négociations à ce sujet (toute modification devra faire l'objet de consultations).
- Le calendrier présente une grande variabilité. C'est pourquoi le contrat de GPC doit prévoir une certaine latitude. C'est également la raison pour laquelle nous examinons différents barèmes de frais de conseil.

#### Diapositive – Calendrier du projet – Conception et assainissement

- Dès que nous aurons obtenu le permis d'utilisation des eaux, le gestionnaire principal de la construction pourra démarrer le processus d'adjudication des lots de travaux.

#### Diapositive - Considérations contractuelles

- Assurance et garanties – Nous ne nous attendons pas à obtenir des garanties relatives à la pleine valeur du contrat dès le premier jour de celui-ci.
- Flexibilité du contrat – Nous ne savons pas à quel moment il faudra recourir à des services consultatifs.

---

### Structure organisationnelle de l'entrepreneur en gestion de construction

- Services consultatifs
- Utilisation des compétences locales – Un seuil sera établi (p.ex., > 100000dollars), au-dessous duquel le gestionnaire principal de la construction pourra effectuer des travaux de la division1.
- Entrepreneur général – Sous-traitance et lots de travaux
- Directeur de mine
- SGE et surveillance de l'environnement

### **Période de questions et réponses**

- Q. Qu'advient-il du site après l'assainissement?
- R. Il sera remis au GTNO. Le public bénéficiera d'un accès général à certaines zones, tandis que l'accès à d'autres zones sera limité (c.-à-d., usine de traitement des eaux). Nous nous efforçons de faire en sorte que le site réponde aux critères industriels afin que la population puisse y avoir accès. Le ministère des Affaires municipales et communautaires présentera un plan d'aménagement (p.ex., sentiers pédestres). Les modes d'utilisation des terres n'ont pas encore été déterminés.
- Q. Quelle incidence le transfert des responsabilités aura-t-il sur le site?
- R. La mine Giant n'est pas visée par ce transfert en raison de la pérennité du projet. Le gouvernement fédéral contribuera au projet pendant toute la durée de celui-ci.
- Q. Un comité indépendant d'examen technique (CIET) participera-t-il aux activités de surveillance de la gestion de la construction?
- R. Il s'agit d'un contrat d'AADNC. Un CIET passera en revue les conceptions afin de confirmer qu'elles sont conformes au mandat de projet d'AADNC. Ce comité ne participera pas à la surveillance de la GPC.
- Q. TPSGC est-il le seul organisme gouvernemental qui assurera la surveillance de la GPC?
- R. Oui.
- Q. L'assurance de la qualité incombe-t-elle au gestionnaire principal de la construction, en plus de la santé et de la sécurité?
- R. Le gestionnaire principal de la construction devra soumettre les travaux de ses sous-traitants à un processus d'assurance de la qualité. TPSGC se chargera de l'assurance de la qualité de

l'ensemble des travaux fournis par le gestionnaire principal de la construction. Cette tâche sera confiée aux ingénieurs et aux conseillers en matière de services de GP de TPSGC.

- Q. À la lumière des perspectives d'approvisionnement, l'entrepreneur responsable de la stabilisation provisoire du sous-sol et l'entrepreneur responsable de la GPC sont en conflit d'intérêt. Est-ce exact??
- R. Non. Nous veillerons à apporter les corrections pertinentes aux perspectives d'approvisionnement.

### Examen de l'appel d'intérêt et du questionnaire – Jordanna Hamp

- Remarque: Toutes les réponses au questionnaire que nous avons reçues sont considérées comme des renseignements classifiés et seront traitées en conséquence. Ces réponses ne seront pas rendues publiques.

### Période de questions et réponses

- Q. Existe-t-il actuellement un contrat relatif à l'entretien et à la maintenance et au programme de gestion de l'environnement? Les contrats de GPC ayant fait l'objet d'une novation comporteront-ils les mêmes modalités que les contrats de TPSGC? Un exemplaire de ces modalités sera-t-il inclus dans la DP?
- R. Il existe actuellement un contrat d'entretien et de maintenance, mais aucun contrat relatif à un programme de gestion de l'environnement. Les contrats de GPC ayant fait l'objet d'une novation comporteront effectivement les mêmes modalités que les contrats originaux de TPSGC, et nous communiquerons ces modalités au cours de la période fixée pour soumissionner.
- Q. À l'heure actuelle, l'entrepreneur responsable de l'entretien et de la maintenance procède-t-il à des travaux d'assèchement? Quel est le volume approximatif? Nous tentons de déterminer le risque auquel nous sommes exposés à titre de gestionnaire principal de la construction. Quel est le niveau actuel des eaux souterraines? Ramener ce niveau à 250mètres constitue-t-il l'objectif visé à longue échéance?
- R. Oui. Le volume oscille entre 400000et 500000mètres cubes par année. Si nous perdions nos capacités de pompage pendant une crue nivale, le site serait inondé en quelques jours. En hiver, cela pourrait prendre de quelques semaines à quelques mois. Le niveau des eaux souterraines se situe actuellement à 825mètres. Nous espérons que ce niveau atteindra le fond des chambres à longue échéance.
- Q. Y a-t-il un seul poste de pompage?
- R. Non. Il y a deux postes de pompage souterrains et trois pompes.
- Q. Quelle est l'échéance fixée en ce qui a trait au contrat d'approvisionnement en matière de services de GPC?
- R. Nous prévoyons procéder à l'appel d'offres à la fin de janvier2014. Il convient toutefois de noter qu'étant donné qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor avant de conclure ce contrat, l'adjudication de celui-ci ne devrait pas avoir lieu avant septembre2014.

- 
- Q. Le gestionnaire principal de la construction pourra-t-il présenter une soumission relative à ses propres lots de travaux? Ses filiales le pourront-elles?
- R. Non.
- Q. Les sous-traitants du gestionnaire principal de la construction pourront-ils présenter des soumissions relatives aux lots de travaux du GPC? S'ils ne sont pas membres d'une coentreprise, mais simplement des sous-traitants, pourront-ils présenter des soumissions relatives aux lots de travaux?
- R. Si un sous-traitant fait partie de l'équipe qui fournira les principaux services demandés, il se trouvera en situation de conflit d'intérêt.
- Q. La description des exigences d'appel d'offres du gestionnaire principal de la construction indique que les travaux d'une valeur inférieure à 100000dollars pourront être confiés à des compétences locales. Cela signifie-t-il que le gestionnaire principal de la construction devra respecter les mêmes plafonds monétaires contractuels que le gouvernement fédéral respecte actuellement au moment de soumettre ses propres travaux à un appel d'offres?
- R. Pour les travaux de la division1, l'entrepreneur peut recourir à des compétences locales jusqu'à concurrence du plafond monétaire qui sera défini. Le gestionnaire principal de la construction devra suivre un processus d'appel d'offres très détaillé qui sera décrit dans l'offre ou le contrat. Les plafonds monétaires sont généralement établis conformément aux procédures relatives aux accords commerciaux et aux marchés publics.
- Q. À quelles exigences le gestionnaire principal de la construction devra-t-il se soumettre en ce qui a trait à l'obtention d'un permis d'utilisation des eaux?
- R. Nous devons recueillir de l'information auprès des ingénieurs généraux des mines et du gestionnaire principal de la construction afin de déterminer ces exigences. Le permis d'utilisation des eaux sera délivré au nom d'AADNC. Le respect des conditions de ce permis d'utilisation des eaux fera partie des exigences auxquelles le gestionnaire principal de la construction devra se conformer, car c'est lui qui assurera la gestion du système de surveillance. Au fil de l'attribution des lots de travaux, des demandes de permis d'utilisation des eaux devront être présentées (p.ex., 45jours avant le début des travaux de construction, vous devrez soumettre des plans détaillés; nous devons obtenir cela du gestionnaire principal de la construction).
- Q. L'APP est prévue pour mars2017. Obtiendrons-nous des fonds pour le reste du projet pendant la période1?
- R. Oui.
- Q. Comment procédera-t-on pour les lots de travaux de conception-construction? Du point de vue juridique, qui est propriétaire des documents relatifs à la conception / l'obligation?
- R. Conception-construction – Dans de tels cas, il s'agira d'un devis technique axé sur le rendement qui définira un objectif particulier. L'évaluation ciblera la méthode que le sous-traitant prévoit utiliser pour effectuer les travaux demandés. Prenons l'exemple des sols contaminés. Supposons que nous devons réduire le volume à 500mg par mètre cube. Le gestionnaire principal de la construction procédera à un appel d'offres relatif à ce besoin et sollicitera les propositions relatives à la façon dont cet objectif pourrait être atteint. Le gestionnaire principal de la construction analysera ensuite les propositions reçues et déterminera lesquelles sont les plus rentables et efficaces. Nos ingénieurs généraux des mines prépareront des devis techniques axés sur le rendement qu'ils remettront au gestionnaire principal de la construction, en vue de l'appel d'offres. Le gestionnaire principal de la construction informera TPSGC de la méthode que le sous-traitant prévoit utiliser avant d'attribuer le lot de travaux. Nos ingénieurs généraux des

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW702-141166/B

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp004

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EW702-141166

File No. - N° du dossier

GMP-3-36061

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

mines ne fourniront aucun plan, ni devis spécifique. En dernier ressort, c'est le gestionnaire principal de la construction qui est responsable des travaux.

Si l'on reprend l'exemple des sols contaminés, le sous-traitant constituera une équipe comprenant un entrepreneur en construction qui procédera aux travaux d'excavation, de transport et d'élimination des sols contaminés, ainsi qu'un ingénieur-conseil qui prélèvera et analysera des échantillons afin de déterminer si le critère d'assainissement de 500mg par mètre cube a été respecté sur le périmètre du lieu d'excavation.

### **Visite du site de surface**